



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 10 2024

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

Approuvé le 28 Novembre 2024
Délibération N° 2024.11.28/169

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 Octobre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 03 Octobre 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES. Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ;

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

- Ouverture de la Séance à 17h00

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du BUREAU de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Patrick CABROL se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 12 09 2024

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 12 Septembre 2024 est adopté à l'**UNANIMITÉ**

JEUNESSE

2. Convention de livraison des repas – ACM Les Loustics

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue dans le budget.

Monsieur le Président rappelle que depuis janvier 2023, l'ACM Les Loustics avait comme prestataire l'entreprise MOYA (traiteur à Olonzac) pour la fourniture des repas. En 2023, 3 217 repas ont été commandés.

Il explique que au mois de mai 2024, l'entreprise nous a informé de sa cessation d'activité. L'entreprise ELIOR, seul prestataire de restauration collective à proximité, basée à Lézignan Corbières nous a fait la proposition suivante :

<i>ELIOR</i>			<i>DIFFERENCE avec Moya</i>
<i>Avec le pain</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>TTC</i>
<i>Enfants</i>	4.20	4.43	- 0.07 /repas
<i>Adultes</i>	4.40	4.64	+0.14/repas
<i>Sans le pain</i>			
<i>Enfants</i>	4.10	4.32	+0.12/repas
<i>Adultes</i>	4.40	4.64	+0.44/repas
<i>Pique-nique</i>	4.50	4.74	+0.54/repas

Le pain étant fourni par les boulangeries locales le surcout annuel s'élèvera à 387€ pour la livraison de 3 217 repas.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Valide** la convention de fourniture et de livraison des repas pour l'ACM Les Loustics à compter du 15 Octobre 2024 ;
Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec ELIOR RESTAURATION France.

CULTURE - PATRIMOINE

3. Demande de subvention – Recollement du Musée – 2^{ème} partie

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2023.23.11/136 le Bureau communautaire a validé le plan de financement prévisionnel relatif à l'opération de récolement du Musée de Préhistoire Régionale pour la campagne 2024.

Il indique qu'une seconde campagne est prévue pour l'année 2025.

Le plan de financement prévisionnel (HT) est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût salarial (2 ^{ème} période de récolement – année 2025)	14 400.00 €	DRAC	5 000.00 €
		CD 34	3 000.00 €
		Autofinancement	6 400.00 €
TOTAL	14 400.00 €	TOTAL	14 400.00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Valide** le plan de financement prévisionnel de l'opération de récolement du Musée de Préhistoire Régionale pour l'année 2025 ;
- **Sollicite** auprès des services de la DRAC une aide au fonctionnement d'un montant de 5 000,00€ pour l'année 2025 ;
- **Précise** que les crédits relatifs à cette opération devront être inscrits au budget 2025 et validés par les membres du Conseil Communautaire

PREPARATION DE LA C36M DU 17 10 24 ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 09 2024

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

